



ABONNEMENTS & ANNONCES
A Roubaix : Aux bureaux du Journal, Grande-Rue, 71
A Valenciennes : Aux bureaux du Journal, rue du Commerce, 18
A Lille : Chez M. Henri Leroux, rue de la Station, 1
A Paris et à Bruxelles : Chez M. Verrière, 32, rue Bourdon Saint-Jacques
Dans les agences de publicité.
En vente à Paris dans les bibliothèques des gares et principaux kiosques

LE NOMBRE 5 Centimes
ÉDITION DU MATIN
TOUS LES JOURS SIX et HUIT pages
BUREAUX ET RÉDACTION
ROUBAIX, 71, Grande-Rue, T. 613.30
TOURCOING, 33, rue Carpe, T. 613.30

LE NOMBRE 5 Centimes
TARIF D'ABONNEMENTS
Roubaix-Tourcoing, le Nord et les départements : 1 franc par an...
L'Union-Franco-belge et l'Étranger, le port en sus...
Agences particulières à Paris, 36, rue Feytaud

Les Deux Scandales : Révélation, Poursuites

NOS FEUILLETONS

Nous commencerons, dimanche prochain, 30 mai, la publication d'un feuilleton des plus mouvementés :

Le Mystère de la Chambre Jaune

PAR GASTON LEROUX

C'est un récit passionnant d'aventures extraordinaires que nos lecteurs suivront avec le plus vif intérêt.

La Paix par l'Arbitrage

DE CASABLANCA A LA HAYE

Le 22 mai, en séance solennelle, après de longs débats à huis-clos commencés le 2 mai, le Tribunal d'arbitrage de La Haye, composé de deux arbitres français, de deux arbitres allemands et présidé, comme sur-arbitre, par un homme d'Etat suédois, M. Kjalmar de Hammarstedt, qui fait autorité en matière de droit international, a prononcé un jugement définitif sur le conflit soulevé, le 25 septembre 1908, entre la France et l'Allemagne, à la suite de la désertion de soldats de la légion étrangère à Casablanca. C'est en vertu d'un compromis franco-allemand du 10 novembre 1908 que ce tribunal avait été constitué.

Rappelons qu'entre la signature du compromis du 10 novembre et la sentence arbitrale du 22 mai, un grand événement s'est produit entre les deux parties adverses. Elles ont signé un accord destiné à mettre fin à leur rivalité au Maroc.

Les deux gouvernements de Paris et de Berlin n'auront plus maintenant qu'à s'exprimer réciproquement leurs regrets, comme ils en étaient d'avance convenus dans le compromis : « Les deux gouvernements, regrettant les événements qui se sont produits à Casablanca, le 25 septembre dernier, et qui ont amené des agents subalternes à des violences et à de fausses voies de fait, décident... D'un commun accord chacun des deux gouvernements s'engage à exprimer ses regrets sur les actes de ces agents, suivant le jugement que les arbitres auront porté sur les faits et sur la question de droit.

Or la question de droit est tranchée en faveur de la France : le consul allemand n'avait pas le droit d'accorder sa protection aux déserteurs. Mais, sur la question de fait, il y a justice distributive : les circonstances ne justifiaient, « de la part des militaires français ni la menace faite à l'aide d'un revolver, ni la prolongation des coups donnés au soldat marocain du consulat allemand. »

Sur la question de fait, le gouvernement allemand l'exprime, nous assure l'officieuse Gazette de l'Allemagne du Nord, « de très bonne grâce... » On peut être sûr à Berlin que le geste du gouvernement français ne sera pas empreint de moins de courtoisie.

Une note de la Gazette de Cologne, officieuse aussi, indique, en même temps que la portée de la sentence, le sentiment qu'elle doit faire naître chez l'une et l'autre parties. Sans doute, déclare-t-elle, on aurait pu, d'après les considérations, s'attendre à un jugement plus favorable aux prétentions allemandes, cependant on peut dire qu'en général, « aucune des parties n'est sortie des débats victorieuse ou vaincue, et qu'ainsi la question a trouvé sa solution définitive. » C'est à peu près le ton de la plupart des grands journaux d'outre-Rhin, qui estiment que la question est maintenant vidée et que rien ne vient plus entraver la politique de bienveillance réciproque inaugurée entre les deux pays.

Cependant le *Worwarts*, tout en partageant de sentiment, fait est aussi celui de toute la presse française, fait un retour sur le passé. Il rappelle que cette affaire des déserteurs, « grâce à l'attitude provocatrice des organes officiels du prince de Billoew », menaça quelque temps de troubler la paix de l'Europe, en mettant aux prises, les armes à la main, la France et l'Allemagne. Et il ajoute que le jugement arbitral, qui condamne l'acte provocateur du consul allemand de Casablanca, explique bien aujourd'hui l'émotion de la France quand l'Allemagne fit mine de vouloir exiger d'elle des excuses, tandis que c'était à elle d'en recevoir.

On se souvient du magnifique mouvement de patriotisme qui fit se dresser tout le pays, dans une sorte de mobilisation morale, à côté du gouvernement ferme et résolu à ne rien céder de la dignité française aux prétentions allemandes, la guerre dût-elle ensuivre. Cette attitude nationale fit l'admiration du monde, elle nous rendit la maîtrise de nous-mêmes et eut, d'autre part, ce résultat pratique de donner à réfléchir au gouvernement allemand qui, lorsqu'il se vit ainsi devant une telle attitude de la France, se sentit obligé de céder à cette politique de provocation sans cesse et de bluff perpétuel que menait contre nous, de son fauteur directeur de l'Office des Affaires étrangères de la Wilhelmstrasse, notre ancien et mortel ennemi, feu d'Holstein, proposa le premier l'accord que signèrent à Berlin M. Cambon et M. de Schoen.

Tout est bien qui finit bien, mais il faut visiter le tribunal d'arbitrage de La Haye qui, par sa sagesse à la Salomon, a tranché pacifiquement une question qui n'aurait pu autrement se débattre qu'à coups de canon.

La France et l'Allemagne détiennent une part noble du patrimoine commun de la civilisation pour ne pas égarer entre elles deux le droit d'être unies et de rester unies. C'est à cet esprit et à cet esprit qu'il faut attribuer tout ce qui a été et à venir pour des incidents sans nom-

draires que celui de Casablanca. Des accords positifs, nettement définis, que ne leur interdiront pas leurs engagements généraux avec leurs alliés respectifs, qui ne coûtent rien à la dignité et qui servent les intérêts, sent entre elles désirables et possibles. Toutes les difficultés qui peuvent surgir à leurs points de contact dans le monde devraient avoir leur solution dans des arrangements loyaux qui épargneraient aux deux pays et aussi à l'Europe le risque même d'émotions superflues.

L'idée à déjà de l'écho de l'autre côté du Rhin et le sage *Gazette de Francfort* fait remarquer fort à propos qu'en présence de l'heureuse solution du conflit de Casablanca, la France et l'Allemagne devraient désormais s'engager à soumettre toutes les dissensions qui peuvent s'élever entre elles au tribunal de La Haye et qu'un tel pacte donnerait à la question d'arbitrage en général une toute nouvelle importance et « contribuerait énormément à assurer la paix en Europe. »

Georges LAURENCE.

BULLETIN

M. Pichon, ministre des affaires étrangères, a reçu, mercredi, l'ambassadeur marocain.

La Chambre a continué la discussion de la convention postale avec les Messageries maritimes.

LES SCANDALES DE LA MARINE

Journée d'attente. --- M. Dupont est toujours libre On dépouille les papiers saisis chez lui Qu'en sortira-t-il ?

Paris, 26 mai. — Il est difficile de se faire une opinion formelle sur le scandale Dupont, au milieu des versions contradictoires qui circulent dans les milieux politiques. Tout-fois, nous avons rencontré un ancien ministre qui nous a donné son opinion en ces termes :

Je crois être assez égarément informé sur ce qui se passe à la Commission d'enquête. Je crois que la Commission a un peu abusé de la candeur des journalistes et de leur amour des informations sensationnelles. On leur a donné un cas à résoudre pendant qu'on faisait le silence sur des scandales auprès desquels l'affaire Dupont n'est rien.

On cherche à détourner l'attention du public et on voudrait bien laisser l'opinion publique en croire à plaisir mais sans succès. Si la majorité de la Commission se laisse terroriser, ce sera bien et bien l'équilibre, mais il est certain que quelques commissaires veillent bien, décidés à ne pas se laisser faire.

Nous donnons cette opinion sous les plus expresse réserves, car beaucoup persistent à croire que l'affaire Dupont-Dreyfus, nous procurera des surprises. Notons que les officieux tiennent tête à l'orage, non sans faire preuve d'un certain cynisme. Ils vont criant que la commission d'enquête a commis une infamie en révélant cette vieille affaire. Quelques-uns osent même dire que le collaborateur de M. Thomson n'a fait qu'user de son droit en emportant les documents qui lui plaisaient.

Le cas de M. Dupont

Paris, 26 mai. — Au cabinet du ministre de la marine, on garde la plus grande réserve au sujet des mesures qui, éventuellement, pourraient être prises contre M. Dupont, qui a été invité à se tenir à la disposition des officiers chargés de l'instruction.

Nous avons pu savoir néanmoins que le dépouillement des documents recueillis au cours des perquisitions effectuées hier, s'est poursuivi ce matin de très bonne heure, en présence de M. Alfred Picard.

Cette opération a dû être interrompue à dix heures, pour permettre au ministre de la marine de donner ses audiences habituelles. Les cartons ont alors été transportés dans le bureau du chef de cabinet, où ils ont été mis sous clé.

L'avis de la Commission d'enquête

Un membre de la commission traduit ainsi le sentiment de ses collègues sur l'incident :

« Ce que nous avons trouvé de plus grave dans le cas de M. Dupont, ce n'est pas tant le fait qui a motivé la démission de la Commission, que la dévotion au plutôt l'étrange présidence de l'ancien chef de cabinet, assistant du ministre des dossiers qui n'aurait pas dû en sortir, et dérobant même des pièces de ces dossiers. Ceci laisse le champ libre à toutes les suppositions. »

M. Dupont sera-t-il arrêté ?

Paris, 26 mai. — On s'étonne un peu que M. Dupont qui est en fait inculpé, en vertu d'un article précis du Code pénal, n'ait pas encore été l'objet d'une mesure judiciaire. Non seulement ce fonctionnaire formellement accusé de détournement de pièces officielles est encore en liberté, mais il n'a pas été interrogé par un magistrat. En fait, l'enquête judiciaire n'est pas ouverte.

Il est vrai qu'on a en le soin, au ministère de la marine, de formuler simplement une plainte contre X..., et non pas contre M. Dupont.

Au cabinet de M. Picard, on laisse seulement entendre que M. Dupont a été invité à se tenir à la disposition des officiers commis à l'enquête militaire.

Que renferment les dossiers de M. Dupont ?

Quoiqu'il en soit, les bruits les plus étranges circulent concernant les fameux papiers.

Il y aurait, outre de nombreuses lettres de parlementaires, des documents significatifs contre les membres des grandes commissions de la Chambre, et même un dossier intéressant directement M. Delcassé et un établissement industriel du Nord de la France.

M. Dupont n'a pas été invité à assister au dépouillement des papiers chez lui.

A la Chambre

L'affaire Dupont continue à défrayer les conversations dans les couloirs de la Chambre. Voici quelques-unes des phrases que les commissions d'enquête attendent les communications.

La grève des inscrits maritimes de Marseille continue. Quarante navires sont immobilisés.

Tardivel, accusé du crime de l'impasse Ronsin, a été confronté avec son dénonciateur, Auclair.

CHOSSES ET AUTRES

À l'exposition canine.
Nous allons, sans doute, voir des chiens de guerre.
— Probablement. Peut-être même une exposition rétrospective !
— ... de chiens de fusils !
— Marx se défend comme un beau diable. Il proteste de son innocence et fait de grands gestes...
— Rien d'étonnant : il passe pour avoir les bras longs.

Les fonctionnaires sont comme les livres d'une bibliothèque : les moins utiles sont les plus haut placés.

MASSON.

Arrestation d'un anarchiste à Genève

Tentative de fuite. — Un gendarme blessé d'un coup de couteau

Genève, 26 mai. — Ce matin, à deux heures trente, l'anarchiste Luigi Bertoli, typographe en grève, a été arrêté par la gendarmerie pour affichage sans autorisation d'un placard contre un journal local.

Tandis que les gendarmes le conduisaient au poste, Bertoli a tenté de s'échapper et a blessé légèrement l'un d'eux, d'un coup de couteau.

LA MISSION MAROCAINE A PARIS

ELLE EST REÇUE PAR M. PICHON
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Paris, 25 mai. — M. Pichon, ministre des affaires étrangères, a reçu ce matin à onze heures, au quai d'Orsay, l'ambassadeur marocain.

A leur descente de voiture, les ambassadeurs El Mokri et Fazi, accompagnés de leur suite et de



EL MOKRI se rendant au ministère des Affaires étrangères

MM. le capitaine Brémond, attaché à la mission militaire de France au Maroc; Matc, premier drogman ; le capitaine Guyot, attachés tous deux à la mission pendant son séjour en France ; de Clercq, chef du service de contrôle au ministère des affaires étrangères, ont été reçus par M. Douchement, attaché au protocole, qui les a introduits dans le salon des Ambassadeurs.

Peu de temps après, El Mokri et Fazi, ont été reçus par M. Regnaud, ministre de France à Tanger, qui s'est présenté à M. Pichon.

L'entretien a duré un quart d'heure environ.

Avec le même cérémonial qu'à l'arrivée, les ambassadeurs ont quitté le quai d'Orsay et ont ensuite regagné leur hôtel.

APRÈS LA GRÈVE DES POSTIERS

On se voit faire les révoqués

Paris, 26 mai. — Le comité central de défense du droit syndical des salariés de l'Etat, s'est réuni ce matin au ministère de l'Intérieur et a décidé d'organiser dans le plus bref délai un congrès de tous les délégués de ses comités locaux, en vue d'envisager les moyens de lutter victorieusement aux élections de 1910, contre tous les réactionnaires radicaux ou autres, solidaires du gouvernement de révocation et de proscription.

Dans l'ordre du jour voté, le comité repousse tout projet de statut qui ne reconnaît pas aux fonctionnaires le droit commun de la loi de 1884, avec toutes ses conséquences.

LE PASSE DE M. DUPONT

Paris, 26 mai. — On confirme que l'ancien chef de cabinet de M. Thomson, inculpé de détournement de documents officiels et israélites, mais on n'aurait commis quelques erreurs sur ses origines et sur son véritable nom.

On assure aujourd'hui, que M. Dupont s'appelle Dupont-Dreyfus, et qu'il est d'origine portugaise.

On critique vivement la décision prise de faire transporter ces papiers au ministère et non à la Commission d'enquête.

C'est dans le cabinet du ministre que le dépouillement aura lieu et on pense bien qu'on ne se fera pas faute d'éliminer tout ce qui pourrait gêner les ministres enquêtés et maintenant menacés de poursuites.

Aucun démenti n'a été donné à l'information représentant M. Thomson comme se rendant chaque jour au ministère de la Marine pour s'y livrer à des opérations mystérieuses.

On peut donc croire que M. Thomson ou quelqu'un de ses amis, assistera au dépouillement des papiers pour surveiller le tri.

Un nouveau scandale en perspective

UNE VIEILLE AFFAIRE DE CORRUPTION ÉTOUFFÉE

Paris, 26 mai. — Notre confrère le « *Presse* » se dit en mesure d'annoncer qu'un des plus compétents de la commission d'enquête de la marine, révélera au Parlement, une autre affaire de corruption beaucoup plus sensationnelle que celle dont on parle en ce moment :

Voici ce qui se serait passé :

Dans le courant de l'année 1907, un ingénieur civil, appartenant à une importante usine de constructions navales, mais le maître ouvrier refusé de se faire : il dénonça le corrupteur ; une instruction fut ouverte, et elle aboutit à un scandale. La direction de la maison se vit néanmoins l'obligation de sanctionner étrangement ces faits, en provoquant de ses fonctions l'ingénieur incriminé.

On est en droit de penser que le « *Presse* », se demandera pourquoi la justice a été et ce scandale par son lieu, alors que des poursuites judiciaires s'ouvrirent pour des explications sont demandées au gouvernement.

Mais la divulgation des scandales n'est pas si facile qu'on le croit. A cette manifestation, plusieurs personnes responsables seront-elles punies ? Les véritables responsables seront-ils punis ? Ce scandale est décevant, il est évident qu'il y aura des déceptions.

L'Affaire Steinheil

Une double confrontation à Versailles ; Tardivel est mis en présence de son accusateur Allaire

Versailles, 26 mai. — Cet après-midi, M. Comé, juge d'instruction à Versailles, a procédé à l'interrogatoire d'Allaire et de Tardivel.

Tardivel se défend comme un beau diable, il se vantait d'avoir fait le coup de l'impasse Ronsin avec son ami, André Bruest et ses amis Pierre-Olivier, Robert de la Bastille, Lebeve et Buffard.

Tardivel interrogé ensuite a opposé un démenti formel à ces allégations.

M. Comé a confronté ensuite les deux individus à la vue de Tardivel, Allaire a été pris d'une crise de nerfs.

Le Trafic des Grâces

L'agent Serres à l'instruction. — Il persiste dans ses accusations contre le capitaine Marx. Il met en cause les coureurs Petit-Breton et Friol

Paris, 26 mai. — M. André, juge d'instruction, a interrogé aujourd'hui l'agent d'affaires Serres. Celui-ci a renouvelé les accusations qu'il a déjà portées contre le capitaine Marx.

Il a fourni au magistrat instructeur, une liste de noms de personnes ayant obtenu des sursis ou ayant été réformés, grâce à l'intervention du capitaine. Il a indiqué notamment, parmi ces personnes, les cyclistes Petit-Breton et Friol.

Il a ajouté que ses interventions pour ses amis les coureurs avec lesquels il était quotidiennement en relations avaient été absolument gratuites et en relations avaient été absolument gratuites et d'autre part, Serres adressa naguère au capitaine Marx, un gendarme de Puteaux qui, veuf et sur le point d'obtenir sa retraite désirait obtenir la médaille militaire. Il ignore quelles suites furent données à sa démarche.

A la demande du juge, Serres précisa ensuite les affaires dans lesquelles il s'entretint, c'est-à-dire pour lesquelles il amena des solliciteurs au capitaine Marx.

On annonce, dans les couloirs du Palais, qu'à l'issue de l'interrogatoire M. Lagasse demanderait à nouveau la mise en liberté provisoire de son client.

Marx sera entendu vendredi par M. André, le magistrat devant consacrer son après-midi de demain à une reprise de l'affaire Steinheil ; la confrontation de Tardivel avec son accusateur Allaire, M. Chauvin poursuit.

LE NOUVEAU CHAMP DE TIR DE ROUBAIX

La ville de Roubaix, qui ne possède même pas une compagnie d'infanterie, aura bientôt un champ de tir moderne qui procurera à nos futurs soldats de bons, d'excellents tirailleurs. Or, cette préparation comporte avant tout l'étude du tir. S'il est nécessaire de faire de nos futurs soldats de jeunes gens souples, endurcis à la marche et à la fatigue, il est encore plus nécessaire d'en faire de bons, d'excellents tirailleurs. C'est une vérité élémentaire, que l'utilité, la supériorité du tir dans les guerres modernes, dans les combats à longue distance où l'on se bat sans se voir presque, où la bravoure personnelle compte bien moins que la précision et l'efficacité du tir. On ne compterait que de médiocres tirailleurs résisterait-il longtemps à une poignée d'hommes sachant se servir de leur fusil comme ce jeune tirailleur roubaixien, parti au régiment en octobre dernier et qui méritait d'être qualifié de premier conscrit de France ?

En projetant de créer un champ de tir moderne à la demande de la société « Le Tir National », la ville de Roubaix a donc parfaitement compris le devoir patriotique qui s'impose aux municipalités, elle a bien mérité du pays.

On sait, d'ailleurs, que, au point de vue financier, l'opération se présente très avantageuse, puisque, en échange d'une subvention de 100.000 francs, la ville de Roubaix deviendra propriétaire d'un stand qui en vaudra bien près de 170.000, la société « Le Tir National » prenant à sa charge le supplément des frais. Peut-être eût-on reculé devant la dépense pendant quelques années encore si la création d'un nouveau champ de tir n'avait dû coïncider avec le grand concours international de 1910, qui ne pouvait s'accommoder du stand tout à fait insuffisant de la Grande-Rue.

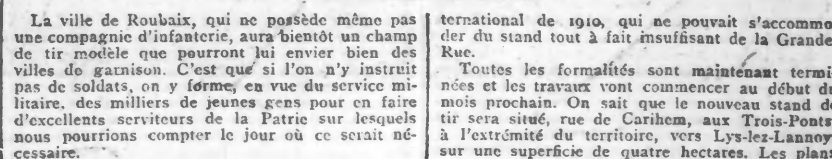
Toutes les formalités sont maintenant terminées et les travaux vont commencer au début du mois prochain. On sait que le nouveau stand de tir sera situé, rue de Carille, aux Trois-Ponts, à l'extrémité du territoire, vers Lys-Lannoy, sur une superficie de quatre hectares. Les plans en ont été établis par M. Bouvy, l'architecte roubaixien bien connu.

Notre cliché représente la façade de la construction qui précède le champ de tir ; elle s'étend sur une largeur de 50 mètres ; un jardinet de cent mètres de long la précède. On trouve à l'entrée, disposées dans le sens de la largeur, la salle d'honneur, la salle d'armes et de munitions, un buffet, un vestiaire et des lavabos, etc. Derrière, se trouve le grand hall de tir, occupant toute la largeur et profond de dix mètres. C'est ensuite une marquise de sept mètres de longueur construite en béton à dix mètres du sol pour éviter les coups prématurés.

Le champ de tir a trois cents mètres de profondeur : A quarante mètres des tireurs, on trouve encore un para-balles en dur. Dans le fond, les buts, à 200 et 300 mètres, élevés à 15 mètres du sol, sont protégés sur les côtés par des écrans. La protection des marqueurs a été également l'objet de soins tout particuliers.

Quant à la protection des voisins, elle est assurée par des terrains dépendant du stand et servant en quelque sorte d'isolants. Ils serviront, pendant le concours de 1910, à des tirs réduits, après quoi, ils seront convertis en terrains de sports.

Ce sont là des travaux importants qui sont évalués à une somme d'environ cent mille francs. C'est dire que « Le Tir National » a assumé une lourde charge, elle n'est pas pour l'écraser car à la connaissance d'être aidé par tous ceux qui ont au cœur l'amour de la Patrie, de ses héros



LE NOUVEAU STAND DU "TIR NATIONAL"

La loi de deux ans, en réduisant la durée du service, entraînant de toute nécessité la création de sociétés de préparation militaire. Or, cette préparation comporte avant tout l'étude du tir. S'il est nécessaire de faire de nos futurs soldats de jeunes gens souples, endurcis à la marche et à la fatigue, il est encore plus nécessaire d'en faire de bons, d'excellents tirailleurs. C'est une vérité élémentaire, que l'utilité, la supériorité du tir dans les guerres modernes, dans les combats à longue distance où l'on se bat sans se voir presque, où la bravoure personnelle compte bien moins que la précision et l'efficacité du tir. On ne compterait que de médiocres tirailleurs résisterait-il longtemps à une poignée d'hommes sachant se servir de leur fusil comme ce jeune tirailleur roubaixien, parti au régiment en octobre dernier et qui méritait d'être qualifié de premier conscrit de France ?

En projetant de créer un champ de tir moderne à la demande de la société « Le Tir National », la ville de Roubaix a donc parfaitement compris le devoir patriotique qui s'impose aux municipalités, elle a bien mérité du pays.

On sait, d'ailleurs, que, au point de vue financier, l'opération se présente très avantageuse, puisque, en échange d'une subvention de 100.000 francs, la ville de Roubaix deviendra propriétaire d'un stand qui en vaudra bien près de 170.000, la société « Le Tir National » prenant à sa charge le supplément des frais. Peut-être eût-on reculé devant la dépense pendant quelques années encore si la création d'un nouveau champ de tir n'avait dû coïncider avec le grand concours international de 1910, qui ne pouvait s'accommoder du stand tout à fait insuffisant de la Grande-Rue.

Toutes les formalités sont maintenant terminées et les travaux vont commencer au début du mois prochain. On sait que le nouveau stand de tir sera situé, rue de Carille, aux Trois-Ponts, à l'extrémité du territoire, vers Lys-Lannoy, sur une superficie de quatre hectares. Les plans en ont été établis par M. Bouvy, l'architecte roubaixien bien connu.

Notre cliché représente la façade de la construction qui précède le champ de tir ; elle s'étend sur une largeur de 50 mètres ; un jardinet de cent mètres de long la précède. On trouve à l'entrée, disposées dans le sens de la largeur, la salle d'honneur, la salle d'armes et de munitions, un buffet, un vestiaire et des lavabos, etc. Derrière, se trouve le grand hall de tir, occupant toute la largeur et profond de dix mètres. C'est ensuite une marquise de sept mètres de longueur construite en béton à dix mètres du sol pour éviter les coups prématurés.

Le champ de tir a trois cents mètres de profondeur : A quarante mètres des tireurs, on trouve encore un para-balles en dur. Dans le fond, les buts, à 200 et 300 mètres, élevés à 15 mètres du sol, sont protégés sur les côtés par des écrans. La protection des marqueurs a été également l'objet de soins tout particuliers.

Quant à la protection des voisins, elle est assurée par des terrains dépendant du stand et servant en quelque sorte d'isolants. Ils serviront, pendant le concours de 1910, à des tirs réduits, après quoi, ils seront convertis en terrains de sports.

Ce sont là des travaux importants qui sont évalués à une somme d'environ cent mille francs. C'est dire que « Le Tir National » a assumé une lourde charge, elle n'est pas pour l'écraser car à la connaissance d'être aidé par tous ceux qui ont au cœur l'amour de la Patrie, de ses héros